

Procès-verbal du Conseil de gestion Réuni le mardi 23 avril 2019

Sous la présidence du Doyen Christian Vallar

Etaient présents : M. le Doyen VALLAR, M. LATINA, X. LATOUR, Y. STRICKLER, C. PINA, M. TELLER, O. VERNIER, L. COCHIN, J.-R. DEMARCHI, A. GAZANO, G.-C. GIORGINI, P. LUPPI, C. TERRAZZONI, A. TRESCASES, A. DELORT, V. DEBUIGNE, L. CARRAGE, E. TARTAMELLA, A. ROSSI, J. MATHIEU, J. FICARA, D. FAÏ

Avaient donné procuration : E. MOUIAL et E. VOISIN-MONCHO à X. LATOUR, P. TURK et B. ASSO à C. VALLAR, C. COURTIN et M.-H. SA VILAS BOAS à L. COCHIN, V. D'ANGELO-DONATO à A. ROSSI, D. ARNAUD à J. FICARA

Etaient absents non représentés : I. PARACHKEVOVA, K. DEHARBE, R. CHABBERT, M. OUAKNINE, M. VIDEAU-GILI, J. SCHLEMBACH, A. HUET, L. CORRADI, A. ATLAN, L. BERTIN

Etaient présents à titre consultatif : J. COLLEONI, SCD-BU Droit, M. DALLOZ, Vice-Président CA de l'UNS, C. MAMONTOFF, directrice du département droit public, S. MACCAGNAN, professeur Histoire du droit, P. REIS, directeur du GREDEG, P. RITTER, directeur administratif, P. STEICHEN, directrice de l'ED DESPEG, F. SIIRIAINEN, élu CFVU de l'UNS, D. THEROND, responsable SCD-BU Droit.

Le Doyen ouvre la séance à 9h.

1. Elections du Doyen de la Faculté de droit et science politique (pour vote du Conseil)

Au terme des deux mandats du Doyen Christian VALLAR, les élections du prochain Doyen de la Faculté de droit et science politique sont organisées lors de ce Conseil réuni en formation plénière, avec prise de fonctions pour le nouveau Doyen au 14 mai 2019.

Le Doyen C. VALLAR demande aux candidats à l'élection décanale de se déclarer.

Le Professeur Xavier LATOUR, Vice-Doyen Pédagogie, fait acte de candidature.

Il présente au Conseil l'équipe qu'il souhaite constituer pour continuer l'action entreprise :

- Eva MOUIAL, en charge de la pédagogie
- Marina TELLER, en charge des relations socio-économiques
- Mathias LATINA, en charge de la recherche

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Le Doyen demande au Conseil de procéder au vote par bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

- Nombre d'électeurs inscrits : 40
- Nombre de votants : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 28

A obtenu :

- Professeur Xavier LATOUR : 28 voix

Est déclaré élu :

Le Professeur Xavier LATOUR ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Doyen de la Faculté de droit et science politique.

Le Conseil applaudit.

Election du Vice-Doyen Pédagogie

Le Conseil procède au vote du Vice-Doyen Pédagogie à main levée.

Madame le Professeur Eva MOUIAL est élue à l'unanimité.

Le Doyen élu Xavier LATOUR, au nom de toute l'équipe décanale, remercie le Conseil pour sa confiance et prononce un discours.

Trois mots caractérisent cette nouvelle équipe : l'humilité, la confiance et la détermination.

Humilité car l'équipe décanale est bien consciente qu'elle a du travail et que ce travail se fera avec vous, non dans un esprit d'imposer dans haut la façon de travailler, mais plutôt dans l'idée qu'elle va travailler dans une forme de partenariat et de dialogue, avec les étudiants, les agents administratifs et les enseignants-chercheurs, pour que cette Faculté continue de se construire avec tous. Un certain nombre d'orientations sur lesquelles l'équipe décanale pressentie a travaillé ces derniers mois va vous être proposé. Ces projets seront présentés le 14 mai 2019 en assemblée générale de Faculté.

L'autre terme qui caractérise l'équipe est la confiance, parce que cette Faculté de droit et science politique est une belle Faculté, construite depuis sa création par des femmes et des hommes qui se sont engagés dans ce projet et qui ont contribué à ce qu'elle ait de solides fondations. C'est une Faculté qui a ses traditions, son histoire, son patrimoine et l'équipe décanale entend les préserver et les faire fructifier.

Confiance aussi car nous avons pu constater à quel point elle est unie et nous le devons au Doyen Christian VALLAR.

Le Doyen élu X. LATOUR lui adresse des remerciements appuyés et très sincères parce qu'après dix ans de décanat, le Doyen C. VALLAR a fait en sorte, et c'est rare dans l'histoire d'une Faculté, que les différents départements, les différentes unités de recherches, les différents membres de la communauté, travaillent en bonne entente. La façon dont s'organise la passation d'une équipe à une autre en est une preuve et cela est très positif. Cette ambiance très sereine va aider la nouvelle équipe à travailler.

La confiance est aussi le résultat de tout le travail accompli par l'équipe décanale qui descend de charge. Le Doyen élu X. LATOUR remercie Giulio-Cesare GIORGINI, Vice-Doyen en charge des relations internationales, qui laisse un catalogue impressionnant de coopérations avec l'étranger et une ouverture vers l'international qui est l'une des forces de cette Faculté.

Le Doyen élu X. LATOUR remercie le Professeur Yves STRICKLER, Vice-Doyen à la Recherche, qui a beaucoup œuvré et à qui l'on doit les « Annales de la Faculté », ainsi qu'en grande partie l'Institut Fédératif de Recherche. Y. STRICKLER a beaucoup contribué à ce que la recherche soit décloisonnée, par les différentes manifestations organisées.

Grâce à cette confiance qui a été construite par l'équipe qui descend de charge, la nouvelle équipe arrive sur un terrain favorable et le Doyen élu X. LATOUR affirme sa détermination et celle de la nouvelle équipe, à se mettre au service de la communauté, dans un véritable esprit de service public et de l'intérêt général. Il cite un homme politique local qui disait que l'Université de Nice repose sur deux piliers très forts : la Faculté de Médecine et la Faculté de droit et science politique. Il réaffirme la volonté de l'équipe de tout faire pour que cette Faculté de droit et science politique continue de se développer et qu'elle soit une belle Faculté, en recherche et en pédagogie.

Il affirme compter aussi beaucoup sur les associations d'étudiants qui contribuent, depuis plusieurs années, à animer le campus et à insuffler un excellent esprit sur le Campus.

Le Doyen LATOUR conclut en disant que la nouvelle équipe décanale est déterminée à travailler avec vous et pour vous.

Le mandat du Doyen Christian VALLAR s'achève le 13 mai 2019.

La passation des pouvoirs entre le Doyen Christian VALLAR et le Professeur Xavier LATOUR, nouveau Doyen élu, aura lieu lors du prochain Conseil de gestion le 14 mai 2019.

2. Indemnité pour les enseignants-chercheurs dans le cadre des visites d'apprentis *(pour vote du Conseil)*

Le Doyen VALLAR présente ce point qui concerne les contrats d'apprentissage. Actuellement, une indemnité de 15 euros de l'heure est versée par le Centre de Formation des Apprentis EPURE, aux enseignants-chercheurs, dans le cadre des visites d'apprentis.

Ces mesures d'accompagnement sont gérées par le CFA.

La proposition soumise au Conseil est de voter sur une indemnité forfaitaire équivalente à deux heures de Travaux Dirigés (2 HTD) par étudiant et par visite, sachant qu'une heure TD équivaut à 40 € net, et la prise en charge des frais de déplacement.

Le rythme est d'une visite par an à faire par étudiant.

Le Doyen élu X. LATOUR souligne l'importance de valoriser ces visites en entreprise car l'inscription dans la durée des relations avec les entreprises passent beaucoup par les contacts qu'auront nouer les responsables des diplômés avec les entreprises et la confiance mutuelle qui aura pu s'établir.

Le Doyen C. VALLAR demande au Conseil de voter sur cette proposition d'augmentation du forfait de visite d'apprentis.

Vote : 29 Pour

1 Abstention (au motif que le tarif est trop peu élevé)

Le Conseil de gestion approuve à la majorité la proposition d'une indemnité forfaitaire équivalente à 2HTD par étudiant et par visite et la prise en charge des frais de déplacement, dans le cadre des visites d'apprentis par les enseignants-chercheurs.

3. Limitation du nombre de redoublement en Licence et instauration d'une double moyenne *(pour validation CFVU)*

Le Doyen C. VALLAR rappelle l'historique de cette question. Les instances universitaires avaient voté il y a un certain nombre d'années un nombre limité de redoublements possibles

en Licence, qui se fait normalement en trois ans. Pour des motifs juridiques et pour tenir compte de l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif au diplôme de licence en vigueur à ce moment-là, cette limitation avait été ensuite supprimée.

Pour tenir compte des possibilités offertes par le dernier arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, l'Université demande aux composantes leur position concernant le nombre de redoublement autorisé pour la Licence.

Le Doyen C. VALLAR soumet au Conseil la proposition, qui résulte d'une consultation opérée dans les départements et auprès de l'ensemble des enseignants-chercheurs, de limiter le nombre de redoublements à deux (Licence en cinq ans maximum), sauf dérogation pour des cas particuliers, notamment pour les étudiants ayant suivi l'année préparatoire.

Le Doyen élu X. LATOUR souligne que les réunions à Valrose ont montré que les autres Facultés étaient également engagées dans cette tendance de limitation du nombre de redoublements et la règle de limiter la licence en cinq ans a été ou va être votée dans la totalité des composantes concernées.

M. DALLOZ demande si le nombre de redoublements est comptabilisé pour le cursus de Licence en général (inscription en Licence Lettres puis Droit...) ou seulement pour l'obtention du diplôme de Licence dans lequel l'étudiant est inscrit.

Le Doyen élu X. LATOUR précise que la limitation du nombre de redoublements se conçoit pour la Licence dans laquelle l'étudiant est inscrit et que les étudiants bénéficient toujours du droit à la réorientation.

Le Doyen VALLAR demande au Conseil de voter.

*Vote : 29 Pour
1 Abstention*

Le Conseil de gestion approuve à la majorité la proposition de limiter le nombre de redoublements en Licence, à deux (Licence en cinq ans maximum).

Le Doyen VALLAR expose le second point concernant la Licence : l'instauration d'une double moyenne. La proposition est la suivante.

Un semestre serait validé à la seule condition d'avoir obtenu la moyenne aux unités fondamentales (compensées entre elles) et la moyenne générale (sans toucher à la compensation entre les matières et entre les semestres).

Le Doyen VALLAR demande au Conseil de voter.

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la proposition d'instaurer une double moyenne en Licence : le semestre est validé à la seule condition d'avoir obtenu la moyenne aux unités fondamentales (compensées entre elles) et la moyenne générale (sans toucher à la compensation entre les matières et entre les semestres).

4. Modalités de contrôle des connaissances 2019-2020 (pour validation par les instances universitaires)

Les modalités de contrôle des connaissances de chaque formation ont été communiquées aux membres du Conseil. Elles ont été également transmises à l'Université via la plateforme de dépôt de documents.

Le Doyen VALLAR demande au Conseil de voter sur l'acceptation des modifications apportées sur les modalités de contrôle des connaissances des formations pour l'année 2019-2020.

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité les modalités de contrôle des connaissances des formations 2019-2020 telles que présentées.

5. Demande de création d'une formation « Préparation E. N. M. » (pour validation CFVU)

Le Doyen VALLAR donne la parole aux deux co-responsables de la formation, le Professeur Mathias LATINA et Laetitia COCHIN, maître de conférences, pour la présentation de cette formation qui a pour objectif de préparer les postulants au premier concours d'accès à l'École Nationale de la Magistrature (ENM).

M. LATINA rappelle que cette formation existait il y a quelques années. Il fait le constat des très bons étudiants en droit privé de la Faculté qui partent dans d'autres Universités pour suivre cette préparation.

Adossée à l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ), la préparation est composée d'un tronc commun, partagé avec la préparation à l'examen d'accès au Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) et d'un accompagnement spécifique qui vient compléter la formation à destination des candidats au concours de la Magistrature.

La formation a vocation à fonctionner avec un nombre relativement restreint d'étudiants. Dans le cadre du partenariat avec les tribunaux de Grasse et de Nice, qui est en train d'être mis en place, les étudiants inscrits dans la préparation au concours d'entrée à l'ENM auront un référent professionnel afin de les aider et de répondre à leurs questions, et auront la possibilité de faire un stage de découverte dans ces tribunaux.

La formation est auto-financée par l'IEJ. Les droits d'inscription sont fixés à 750 euros et seront ajustés si besoin. Un dispositif est prévu pour les étudiants qui souhaiteraient préparer les deux préparations.

Pour la préparation à l'épreuve de « culture générale », les intervenants pressentis sont un professeur de philosophie du Lycée Massena et un professeur d'histoire qui ont tous deux une expérience spécifique à la préparation aux concours.

Une contrainte est à noter, celle de la mutualisation des emplois du temps avec la préparation à l'examen d'accès au CRFPA. Les cours de la préparation au concours d'entrée à l'ENM commenceront plus tôt, puisque les épreuves sont en juillet, alors que les épreuves de la préparation d'accès au CRFPA sont en septembre. Par conséquent, cela imposera plus de rigueur dans les emplois du temps et les créneaux qui devront être fixés à l'avance.

Y. STRICKLER remercie M. LATINA et L. COCHIN de s'être saisi de ce projet. Cela fait des années qu'il espérait revoir une préparation au concours d'accès à l'ENM à Nice parce qu'une bonne Faculté doit avoir une préparation aux concours de la Magistrature sinon ses étudiants partent vers d'autres Facultés. Il s'agit d'une excellente initiative pour l'image de notre Faculté.

Le Doyen VALLAR demande au Conseil de voter.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la demande de création de la
« Préparation E.N.M » pour la rentrée 2019***

6. Relations internationales

Le Doyen C. VALLAR donne la parole à G.-C. GIORGINI et le remercie pour le rapport de synthèse sur l'action du Bureau des Relations Internationales qu'il a remis aux membres du Conseil.

G.-C. GIORGINI énonce qu'en effet il s'agit d'une synthèse de l'œuvre des six années menées avec l'équipe des relations internationales, depuis son entrée en fonction en 2013, avec le résultat de plus de 60 conventions en vigueur et de 100 destinations de mobilité. Il s'agit aussi d'un hommage au personnel qui a travaillé successivement au service des relations internationales sur cette période.

G.-G. GIORGINI indique qu'il a souhaité laisser à son successeur une situation sans dossier en cours. C'est pour cela qu'il est demandé au Conseil d'examiner un certain nombre de renouvellement d'accords, de manière à ce que la nouvelle équipe puisse démarrer l'année 2019-2020 avec plus d'un an et demi en moyenne de temps pour envisager de nouveaux renouvellements de partenariat qui seraient actuellement en cours d'exécution.

6.1. Renouvellement de l'accord de coopération scientifique avec l'Université de Turin (pour validation des instances universitaires)

Cet accord, porté depuis des années par le Professeur Marc ORTOLANI, concerne une collaboration avec l'Université de Turin, pour la réalisation d'un parcours de mobilité structurée pour l'échange d'étudiants dans le but de la délivrance d'un double diplôme : « Laurea magistrale in Giurisprudenza a ciclo unico » et « Licence Droit ».

Ce programme fonctionne bien. Les collègues enseignants se réjouissent de l'excellence des étudiants italiens.

Pour l'essentiel, ce projet conserve ce qui a été fait jusque-là. Les modifications apportées tiennent aux modifications des maquettes de la Faculté de Nice, puisqu'au moment où le nouvel accord va entrer en vigueur, la troisième année de Licence Droit va entrer en vigueur, ce qui explique les quelques réglages à effectuer.

De plus, les étudiants français qui participeront au programme devront désormais réaliser un mémoire de recherches de fin d'études, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors.

Le Doyen C. VALLAR remercie G.-C. GIORGINI pour ce travail dans la continuité.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur le renouvellement de cette convention.

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le renouvellement de l'accord de coopération scientifique avec l'Université de Turin tel que présenté.

Annexe : Accord de coopération scientifique

6.2. Accord spécifique de coopération avec l'Université des Sciences Politiques et Juridiques du Sud-Ouest de la République Populaire de Chine (pour validation des instances universitaires)

Cet accord d'échange et de mobilité est calqué sur les échanges ERASMUS. Il a pour objet l'échange, pour chaque année universitaire, de six étudiants de la Faculté de droit et science politique de Nice et six étudiants de l'Université partenaire de Chine, ainsi qu'une mobilité enseignante prévue.

Il s'agit d'un des premiers accords qui avait été négocié avec le Doyen VALLAR en 2013. C'est un accord qui fonctionne bien. Il n'a jamais donné lieu à des volumes importants, en termes

d'étudiants entrants ou sortants, en raison de la langue (pour nos étudiants, cela requiert de parler le mandarin).

Il s'agit du même accord que celui en cours. La seule modification opérée concerne l'adaptation réalisée pour tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Pour la rentrée 2019, trois étudiants chinois se sont déjà portés candidats pour effectuer une mobilité à Nice.

Le Doyen VALLAR précise que l'Université des Sciences Politiques et Juridiques du Sud-Ouest (SWUPL) est la plus importante Université juridique de Chine, située dans la « petite » ville de Chongqing qui comporte 32 millions d'habitants. La Faculté de droit de l'Université SWUPL comporte 70 000 étudiants.

G.-C. GIORGINI précise que les contacts ont toujours été excellents avec les collègues chinois et le partenaire est très favorable au renouvellement.

Le Doyen VALLAR demande au Conseil de voter sur le renouvellement de cet accord.

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le renouvellement de l'accord spécifique de coopération avec l'Université des Sciences Politiques et Juridiques du Sud-Ouest de la République Populaire de Chine, tel que présenté.

Annexe : Accord spécifique de coopération

6.3. Renouvellement de trois conventions avec l'Académie Russe d'Economie Nationale et d'Administration Publique auprès du Président de la Fédération de Russie (ARENAP) (pour validation des instances universitaires)

Les projets soumis à l'examen du Conseil concernent le renouvellement de trois conventions avec l'Académie Russe d'Economie Nationale et d'Administration Publique auprès du Président de la Fédération de Russie (ARENAP), établissement d'enseignement supérieur russe comparable à l'ENA français.

- 6.3.1. Convention d'échange académique avec l'Académie Russe d'Economie Nationale et d'Administration Publique de la Fédération de Russie
- 6.3.2. Convention d'application Double Licence entre l'ARENAP, pour son parcours « Administration publique et territoriale » spécialisation « Science politique et Droit » et l'Université Côte d'Azur pour son parcours « Double Licence » spécialisation « Droit »
- 6.3.3. Convention d'application pour la réalisation d'un programme de cours pour les étudiants de l'Université Nice Sophia Antipolis à l'ARENAP conforme au programme éducatif « Summer Jurisprudence Module »

Ce programme de cours correspond à un module de droit approfondi (en anglais), offert chaque année à nos meilleurs étudiants lors de la rentrée solennelle.

Pour l'essentiel, ce sont les mêmes accords que les années précédentes.

G.-C. GIORGINI informe le Conseil des difficultés rencontrées toutefois avec l'ARENAP, difficultés qui ne sont pas imputables à l'Université de Nice. Cela fait quatre mois que les paiements de l'année précédente en direction de l'ARENAP sont refusés à la Banque de France, pour des difficultés qui tiennent visiblement à leur domiciliation bancaire en Russie.

L'ARENAP a eu une réaction très forte et a voulu couper toutes les relations avec l'Université Nice Sophia Antipolis. Après avoir démontré que ce problème ne pouvait pas être imputé à l'Université de Nice et grâce à l'action du Doyen et du Vice-Président Relations internationales, le Professeur Jean-Christophe MARTIN, la situation a pu être débloquée.

Il est proposé au Conseil de renouveler l'accord pour que le module de cette année puisse se faire. Les modalités de règlement ont été modifiées pour tenir compte du problème rencontré. L'accord prévoit la gratuité ; la créance sera compensée par d'autres moyens (prise en charge des déplacements à Nice des partenaires russes par exemple).

Le Doyen VALLAR rappelle que l'ARENAP est un partenaire historique et stratégique de l'Université, et représente 150 000 étudiants et une cinquantaine d'implantations sur le territoire russe.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur le renouvellement de ces trois conventions.

Vote : 29 Pour

1 Abstention (en raison du constat du problème bancaire)

Le Conseil de gestion approuve à la majorité le renouvellement des trois conventions avec l'Académie Russe d'Economie Nationale et d'Administration Publique présentées.

Annexe : Conventions

7. Point d'information concernant le projet avec les étudiants Emiratis *(pour information)*

D'autres accords sont en cours de négociation, tel l'accord avec l'Académie militaire des Emirats Arabes Unis, qui concerne le niveau Licence.

Il s'agirait de l'accueil d'une dizaine d'étudiants émiratis au deuxième semestre de l'année préparatoire, permettant l'année suivante une poursuite en Licence 1.

La mise en place d'un dispositif d'accompagnement renforcé est prévu (tutorat rémunéré par des étudiants niveau Master) ainsi qu'un programme spécifique comprenant la participation aux conférences et séminaires des laboratoires, pour ces étudiants.

Les conditions tarifaires négociées seraient de 6500 euros par année, pour les droits d'inscriptions.

8. Questions diverses

P. RITTER expose plusieurs points au Conseil.

8.1. Master Juriste du sport *(pour information)*

Le Master Juriste du sport, qui avait été dans un premier temps supprimé de l'offre de formation par l'Université, continue d'exister. La formule a changé et a été réalisée en partenariat avec l'UFR STAPS et l'IAE. Ce Master passe en apprentissage. Le dossier a été déposé au CFA.

8.2. Commission de sécurité *(pour information)*

La commission de sécurité a rendu un avis favorable d'exploitation des bâtiments, à la suite de sa visite en mars. P. RITTER adresse ses remerciements au service technique et au service intérieur pour le travail réalisé.

8.3. Nouveau dispositif pour les véhicules stationnés sur le parking des personnels *(pour information)*

Le constat est fait que des véhicules non autorisés sont régulièrement garés sur le parking réservé aux personnels de la faculté et aux visiteurs autorisés.

Pour remédier à ce problème, des « macarons » numérotés ont été réalisés pour les personnels permanents de la Faculté. Un autre type de macaron sera délivré à l'accueil aux visiteurs autorisés.

A partir du 1er mai, ce macaron devra être apposé sur le pare-brise du véhicule, pour pouvoir stationner sur le parking des personnels. Les véhicules qui n'en auront pas seront immobilisés par sabot.

Une circulaire va être diffusée à destination des personnels et des étudiants.

8.4. Dématérialisation du registre de sécurité *(pour information)*

Un registre de sécurité est disponible à l'accueil, dans lequel peuvent être consignés les problèmes d'hygiène et de sécurité rencontrés au travail.

L'université s'est engagée dans un processus de dématérialisation de ce registre. A partir du mois de juin, les observations pourront être renseignées en ligne.

Un message d'information va être diffusé aux personnels de la faculté.

8.5. Mise en place d'une palissade devant l'un des logements de fonction *(pour vote du Conseil)*

P. RITTER expose la problématique suivante au Conseil. Des travaux ont été prévus pour l'installation de six panneaux devant le logement de fonction situé vers la barrière d'accès au parking. Trois panneaux ont déjà été posés.

Le logement de fonction, situé en entresol, ne bénéficie pas de beaucoup de luminosité. Ces panneaux ont pour but de donner une intimité au logement, tout en conservant une certaine luminosité.

Suite à l'intervention de l'IDPD, dont les bureaux se situent au-dessus, et qui a émis un avis défavorable, les travaux ont été suspendus.

P. RITTER demande l'avis du Conseil.

Le Doyen demande au Conseil de voter.

28 Pour
2 Abstentions
Le Conseil de gestion approuve à la majorité la reprise des travaux d'installation de la palissade devant le logement de fonction en question.

8.6. Rénovation du parquet de la Salle du Conseil *(pour information)*

Le parquet de la Salle du Conseil est abîmé à certains endroits. Sa rénovation coûterait trop cher, environ dix mille euros. A la place, une formule plus adaptée est prévue : la pose d'un parquet flottant grand passage par-dessus le parquet d'origine.

Par ailleurs, le tableau exposé Salle du Conseil – qui s'intitule « Le déluge » de Modely Thibaud (Cannes, 10 mai 2007) - va être déplacé.

Un historique des Doyens de la Faculté, réalisé par le Professeur Olivier VERNIER, sera disposé à la place.

8.7. Projet de partenariat avec le Lycée Stanislas de Nice pour la création d'une formation « Préparation au concours de l'Ecole Nationale Supérieure de Rennes »
(pour vote du Conseil)

Le Doyen élu X. LATOUR expose ce projet, sur lequel il a commencé à travailler avec S. MACCAGNAN et M. LATINA.

La Faculté a été sollicité par le Lycée Stanislas, établissement privé sous contrat, qui propose d'organiser une préparation au concours de l'Ecole Nationale Supérieure de Rennes (auparavant ENS Cachan). L'ENS Rennes est spécialisé dans le droit et l'économie-gestion.

Dans la Région, la Faculté de droit de l'Université Aix-Marseille propose une préparation au concours de l'ENS Rennes en partenariat avec un lycée de Marseille.

L'idée est la suivante : une partie des cours serait organisée au Lycée Stanislas, y compris des cours de droit pilotés par la Faculté de droit et science politique, et une autre partie des cours serait suivie à la Faculté, selon un programme à négocier, organisé autour de droit civil, droit commercial et des sociétés, droit administratif, droit constitutionnel.

Ce double cursus permettrait aux candidats de passer aussi les examens de Licence 1 et Licence 2 et en cas d'échec au concours, ces étudiants auraient la possibilité de poursuivre en Licence 3.

Les étudiants acquitteraient des droits d'inscription normaux à la Faculté et au Lycée Stanislas.

Le Doyen élu X. LATOUR propose de poursuivre les négociations avec le Lycée Stanislas. Il s'agit d'une opportunité à saisir, car l'on peut voir un avantage en terme d'image et cela permettrait d'attirer à la Faculté des étudiants qui seraient sans doute partis en classe préparatoire tel hypokhâgne, khâgne ou en Ecole de commerce.

Le partenaire est très actif sur ce sujet et présente le projet à son conseil d'administration ce soir.

Un partenariat avec le Lycée Stanislas ne serait pas exclusif d'un partenariat avec un autre lycée si, à terme, un lycée public souhaite se mettre sur ce créneau.

Le Doyen C. VALLAR souligne que ce projet va dans le sens du rayonnement et du développement de la Faculté dans la Cité.

Le Doyen demande au Conseil de voter.

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le projet de partenariat avec le Lycée Stanislas de Nice pour la création d'une formation « Préparation au concours de l'Ecole Nationale Supérieure de Rennes (ENS Rennes) »

La séance est levée à 11h

Le Doyen
Christian VALLAR

